

**DECISION N° 2011 - 098**

**PORTANT APPROBATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN EN  
QUALITE DE GARANT DANS LE CADRE DES OPERATIONS  
FINANCIERES SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA**

*Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,*

- Vu** la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (ci-après le "Conseil régional");
- Vu** l'Annexe à la Convention portant Composition, Organisation, Fonctionnement et Attributions du Conseil Régional ;
- Vu** la Décision n° CM/11/09/2009 en date du 25 septembre 2009 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;
- Vu** l'Instruction n° 38/2009 relative à l'approbation des garants dans le cadre des opérations d'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** les délibérations du Conseil Régional en sa 49<sup>ème</sup> session du 22 novembre 2011 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) est approuvé en qualité de garant dans le cadre des opérations financières sur le marché financier régional de l'UMOA.

**Article 2 :**

L'approbation du Fonds de Solidarité Africain est enregistrée sous le numéro G-001/2011.



**Article 3 :**

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent au dossier d'approbation du Fonds de Solidarité Africain doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil Régional.

**Article 4 :**


Le Fonds de Solidarité Africain devra, dans le cadre de la garantie des opérations financières sur le marché financier régional, se conformer strictement au cahier des charges des garants et à la réglementation en vigueur sur le marché financier de l'UMOA.

**Article 5 :**

La présente décision d'approbation, qui prend effet à compter de la date de sa signature, fera l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Côte (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilière (BRVM).

Fait à Abidjan, le 22 novembre 2011

Le Président



Léné SEBGO

